

2010-2011  
DEMANDE DE BOURSE

**Appel régional à candidatures ouvert du 15 janvier au 30 avril 2010**

ESPACE RÉSERVÉ AU BMO

Numéro du dossier

**1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT**

Nom

Prénom

Date de naissance

M.

Mlle

Mme

Pays de naissance

Pays de nationalité

**2. ADRESSE DU CANDIDAT**

Pays

Ville

Téléphone personnel/portable (+ code régional)

Télécopieur personnel (+ code régional)

Téléphone professionnel (+ code régional)

Télécopieur professionnel (+ code régional)

Courrier électronique

**3. SITUATION UNIVERSITAIRE**

Intitulé du dernier diplôme obtenu

Date d'obtention

Établissement d'obtention

Fonction à l'université

Principaux cours enseignés

Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse de perfectionnement à la formation de l'AUF?

oui

non

Quelle année?

Vers quel établissement d'accueil?

**4. ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE**

Nom de l'établissement

Faculté, institut

Pays

Ville

**5. ACCORD SCIENTIFIQUE A L'ORIGINE**

Nom du responsable scientifique

Prénom

Fonction

Faculté, institut, département

Avis motivé avec finalités visées

Téléphone (+ code régional)

Télécopieur (+ code régional)

Courrier électronique

**6. ACCORD INSTITUTIONNEL À L'ORIGINE**

A compléter par le plus haut responsable de l'établissement d'origine adhérent à l'AUF  
(président, recteur ou vice-recteur) ou par le responsable des relations internationales

Fonction

Nom

Prénom

Signature et cachet

Date de signature

**7. ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL**

Nom de l'établissement

Faculté, institut ou département

Pays

Ville

**8. ACCORD SCIENTIFIQUE À L'ACCUEIL**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	M. Mlle Mme
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Fonction</b>	<b>Faculté, institut ou département</b>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Téléphone (+ code régional)</b>	<b>Télécopieur (+ code régional)</b>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Courrier électronique</b>		
<input type="text"/>		
<b>Intitulé et nature du stage à suivre pendant la mobilité</b>		
<input type="text"/>		

**9. PÉRIODE DE MOBILITÉ**

Dates souhaitées pour la mobilité dans le pays d'accueil ( <i>durée de la mobilité est de 1 à 3 mois maximum</i> )		<b>Nombre de mois souhaité</b>
<b>De</b>	<b>à</b>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
mois – année	mois – année	

**10. DISCIPLINE**

Reprendre l'intitulé de l'un des champs disciplinaires indiqués dans le document joint et reporter son code. Un seul choix est possible.	
<b>Discipline</b>	<b>Discipline (code)</b>
<input type="text"/>	
<b>Sous discipline</b>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	

**11. CONVENTION**

<b>Existence d'une convention entre les établissements d'origine et d'accueil</b>	oui	non
<b>Type de convention</b>	<input type="text"/>	
<b>Date de la signature de la convention</b>	<input type="text"/>	

**12. IDENTIFICATION DE L'ENSEIGNANT PRESENTI**

Identité de l'enseignant qui assurera la mission d'appui et d'enseignement dans le sens contraire et précédent cette mobilité

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

**13. DÉCLARATION OU ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Le candidat, soussigné (e), déclare avoir pris connaissance du règlement de la bourse et y souscrire sans réserve

Fait à

Ville

le

jour – mois – année

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**14. CONSTITUTION DU DOSSIER**

**Le dossier de candidature, pour être recevable, doit comprendre la totalité des pièces suivantes :**

- formulaire de candidature dûment complété par le candidat et visé par les autorités de l'établissement d'origine,
- curriculum vitae détaillé actualisé détaillant l'ensemble du cursus universitaire et professionnel du candidat,
- convention bilatérale signée entre établissements concernés par la mobilité prévoyant les échanges des enseignants. En l'absence de ce document, une lettre d'engagement de la part du président/recteur (ou du vice-président ou responsable des relations internationales) de l'université d'origine de l'enseignant concerné par la mobilité, donnant son accord pour la réalisation de cette mission et s'engageant à signer une convention avec l'établissement d'accueil de la mission en vue de développer les relations et d'appuyer cet établissement dans le domaine de l'enseignement et de la formation,
- description détaillée du projet de stage établissant la relation entre les objectifs et finalités visées et les activités qui seront engagées,
- accord motivé du responsable scientifique dans l'établissement d'origine comportant le nom de l'enseignant ainsi que les dates de mobilité, le perfectionnement visé par cette mobilité qui est en relation avec la mission d'appui et d'enseignement qui se fera dans le sens contraire et avant cette mobilité,
- accord motivé du responsable de la structure d'accueil comportant le nom de l'enseignant et confirmant les dates du stage de perfectionnement et son contenu qui est en relation avec la mission d'appui et d'enseignement qui se fera dans le sens contraire et avant cette mobilité.

**Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard le 30 avril 2010. ATTENTION : une(des) pièce(s) complémentaire(s) pourra(ont) éventuellement être acceptée(s) après réception du dossier jusqu'au 7 mai 2010. Ceci ne s'applique qu'aux dossiers reçus avant le 30 avril. Aucune exception ne sera faite après ces dates.**

**IMPORTANT : la bourse de perfectionnement à la formation ne peut en aucun cas être attribuée sans qu'elle soit associée à une mission d'appui et d'enseignement tel que défini dans le règlement de la bourse de perfectionnement à la formation et le dossier de candidature de la mission d'appui et d'enseignement.**

*Rappel du contexte de cette mobilité : Le soutien de l'AUF permet à l'établissement bénéficiaire de recevoir un enseignant extérieur pour une mission d'appui et d'enseignement et de perfectionner ensuite l'un de ses enseignants pour assurer le même cours dans le cadre d'une mobilité de perfectionnement à la formation. Ainsi deux formulaires de candidatures doivent être complétés et présentés en même temps. L'échange doit se faire entre les deux mêmes établissements. A savoir que l'établissement de provenance du missionnaire qui assure la mission d'appui et d'enseignement est aussi celui qui accueille l'enseignant du Moyen-Orient dans le cadre de son perfectionnement.*